

Projet Learning factories « Aide extérieure »

Conseil d'Administration – 25 mars 2021

Extrait de délibération

n°CA.2021-012

Vu le décret n°2012-1223 du 2 novembre 2012 relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, modifié,

Vu la délibération CA.2021-008 du Conseil d'Administration du 11 février 2021,

Sur rapport du Directeur Général,

Le Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers donne son accord à la décision suivante :

Pour la bonne réalisation du projet pédagogique "Evolutive Learning Factories", l'établissement bénéficiera d'un accompagnement externe, en support au cadrage du projet, à l'évaluation des besoins compétences et à la méthodologie de conduite du changement. Cette prestation se fera dans le respect de la commande publique.

Nombre d'inscrits :	30
Nombre de votants :	29
Voix pour :	28
Voix contre :	00
Abstention :	01

La délibération est adoptée.

Fait à Paris, le 25 mars 2021
En deux exemplaires

Le Président du Conseil d'Administration,

Thierry METAIS

